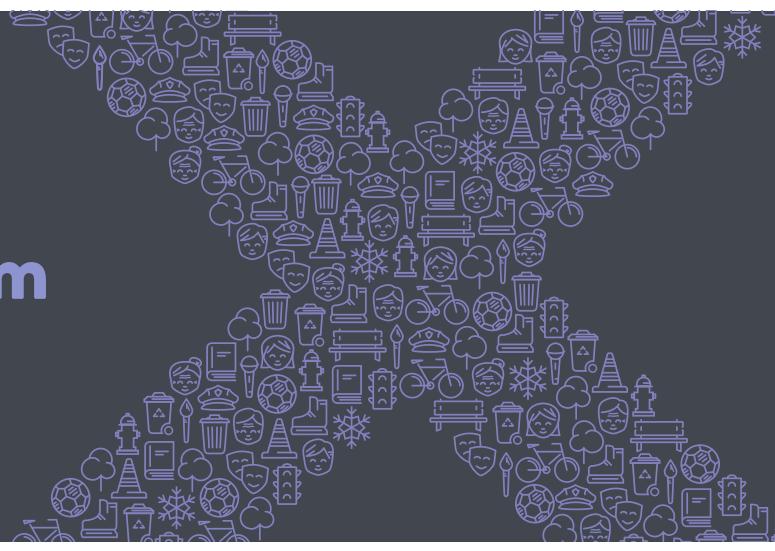


MARCHE À SUIVRE

Réervation d'un nom de parti politique municipal



Pourquoi réserver un nom de parti politique ?

Un parti politique qui souhaite solliciter ou recueillir des contributions, effectuer des dépenses ou faire des emprunts doit obtenir une autorisation du directeur général des élections. Pour obtenir cette autorisation, le parti doit notamment recruter un certain nombre de membres, ce qui peut nécessiter du temps. En réservant un nom de parti auprès d'Élections Québec, la ou le chef s'assure d'être la seule personne à pouvoir déposer une demande d'autorisation d'un parti politique sous ce nom pendant les six prochains mois. Il s'assure aussi que ce nom répond aux critères établis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) et par Élections Québec.

Comment présenter une demande de réservation d'un nom de parti politique?

Vous devez inscrire les renseignements ci-dessous dans le formulaire *Demande de réservation d'un nom de parti politique* (DGE-1036) et le transmettre à Élections Québec.

1 Le nom du parti politique

Inscrivez le nom qui désignera le parti. Ce nom apparaîtra notamment sur le bulletin de vote ; il sera accolé au nom des personnes candidates se présentant sous la bannière du parti.

Choix du nom

- *Il ne doit pas comporter le mot indépendant.*

Dans la LERM, l'adjectif *indépendant* caractérise les personnes candidates qui ne sont pas associées à un parti politique. Ce serait donc incohérent d'utiliser cet adjectif dans la composition du nom d'un parti politique.

- Il ne doit pas être susceptible d'amener les électeurs à se méprendre sur le parti auquel ils destinent leurs contributions.

Le nom de votre parti ne doit pas être identique ou semblable au nom d'un parti exerçant ou ayant exercé ses activités sur le territoire de la même municipalité ou au nom de tout autre regroupement ou organisation de notoriété publique.

L'électrice ou l'électeur qui verse une contribution à un parti doit pouvoir le faire sans risque de confusion, en étant assuré qu'il donne au parti de son choix.

Pour éviter de choisir un nom qui pourrait créer une confusion avec celui d'un autre parti, consultez le site Web d'Élections Québec, au www.electionsquebec.qc.ca. Vous y trouverez une liste des partis politiques autorisés, une liste des noms de partis réservés et une liste de partis politiques dont la demande d'autorisation est à l'étude.

Orthographe du nom du parti

La politique linguistique d'Élections Québec précise que les noms des partis politiques doivent respecter les règles de l'Office québécois de la langue française (OQLF) concernant l'orthographe et l'emploi des majuscules. L'orthographe du nom de votre parti sera donc évaluée lors de l'analyse de votre demande de réservation. Elle ne constitue toutefois pas un motif de refus.

Si le nom de votre parti n'est pas orthographié conformément aux règles de l'OQLF, nous pourrions tout de même accepter votre demande, à la condition que vous adoptiez l'orthographe que nous vous recommanderons.

Analyse du nom

Le nom de parti que vous proposez sera analysé et soumis à un comité qui établira sa recevabilité en tenant compte des différents facteurs énoncés précédemment.

Logo et sigle

La LERM ne prévoit aucune disposition légale quant à l'encadrement des logos et des sigles. Vous n'avez donc pas à fournir ces renseignements.

2 Le nom de la municipalité

Inscrivez le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle le parti entend exercer ses activités.

3 Le nom et les coordonnées de la ou du chef du parti

Inscrivez le nom, l'adresse complète du domicile, les numéros de téléphone et l'adresse de courriel de la ou du chef du parti.

4 La signature et la date

La ou le chef du parti doit apposer sa signature et inscrire la date.

Transmettre la demande de réservation d'un nom de parti politique à Élections Québec

Vous pouvez envoyer le formulaire *Demande de réservation d'un nom de parti politique* par courriel, à l'adresse **repaq@electionsquebec.qc.ca**, ou par la poste, à l'adresse suivante :

Service du Registre, de la coordination et de la gestion des contributions politiques

Direction du financement politique
Élections Québec
1045, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 200
Québec (Québec) G1W 0C6

Pour obtenir des informations supplémentaires, pour commander des formulaires ou pour toute question se rapportant à la *Demande de réservation d'un nom de parti politique*, consultez notre site Web, à l'adresse **www.electionsquebec.qc.ca**. Vous pouvez aussi communiquer avec nous par courriel, à l'adresse **repaq@electionsquebec.qc.ca**, ou par téléphone, au 418 644-3570 (dans la région de Québec) ou au 1 866 232-6494.